

## Avis du SNECA/CFE-CGC portant sur le remboursement partiel de l'avance Primevère

Le CSE a été consulté sur le remboursement partiel de l'avance Primevère (PV CSE Nov 21).

Le SNECA/CFE-CGC est en désaccord avec cette option retenue de rembourser partiellement cette avance par capitalisation, dans le cadre d'une augmentation de capital.

Techniquement les Caisses Régionales auraient pu laisser les 1,1 milliards en compte courant d'associés dans la SAS. Cela aurait permis à la SAS la Boétie de verser les 25 cts aux Caisses Régionales.

Malheureusement, la SAS a préféré mettre en oeuvre une seconde augmentation de capital de 400 Millions d'euros sans verser de complément de dividendes aux CR. Cette décision, si elle respecte la logique de remboursement de l'avance, pénalise les salariés.

En 2020, les Caisses régionales ont perçu 1 milliards 125 millions de « dividende » de la part de la SAS et alors que celui versé par CASA est en hausse de 14% en 2021, les CR ne percevront cette année que 880 millions d'euros, soit une baisse de plus de 20%.

Cela se traduira donc dans le PNB de notre Caisse Régionale par une diminution de 10,2 millions de PNB de portefeuille (46,5 millions en 2020 pour 36,3 millions en 2021), toute chose égale par ailleurs.

Cette baisse aura bien sûr un impact sur l'intéressement versé à nos collègues l'an prochain puisque le calcul porte sur le RN.

En appliquant la formule, nous pouvons estimer que  
**l'impact sur l'enveloppe d'intéressement**  
sera autour de 1,2 millions € soit  
**en moyenne près de 310€ en moins par salarié.**

Comment la Caisse régionale compte-t-elle neutraliser cette décision indépendante du travail fourni par les salariés ?

**Le SNECA/CFE-CGC demande que cet impact soit pris en compte dans les prochaines négociations sur les salaires, d'autant qu'avec une inflation beaucoup plus forte que prévue, la plupart des salariés de notre Caisse Régionale verront leur pouvoir d'achat diminuer en 2022.**

Par conséquent, comme d'autres CR, nous avons invité nos élus à voter défavorablement.

Votes du SNECA/CFE-CGC, de la CGT et de la CFTC : « contre »

Votes de la CFDT : « pour »

**Le SNECA, le syndicat qui se bat  
pour votre pouvoir d'achat**



**BULLETIN D'ADHESION 2022**

Mme/ M. **PRENOM** ..... **NOM** .....

Date de naissance : / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse personnelle .....

Code postal : / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Ville : .....

N° de téléphone **portable personnel** : / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**E-mail personnel** : ..... @ .....

Date d'entrée à la CR : / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / Fonction (métier) : .....

Classe : ..... Niveau de classification (RCE) : Position .....

Lieu d'affectation :  Siège / Service .....  GIE-FILIALE Site .....

Réseau : Agence .....

Niveau classification	Prélèvement trimestriel	Cotisation annuelle	Réduction impôts	Cotis annuelle nette
<input type="checkbox"/> D5	24,00 €	96,00 €	63,36 €	32,64 €
<input type="checkbox"/> E6-F7	28,50 €	114,00 €	75,24 €	38,76 €
<input type="checkbox"/> F8-F9	32,50 €	130,00 €	85,80 €	44,20 €
<input type="checkbox"/> G10-G11	39,00 €	156,00 €	102,96 €	53,04 €
<input type="checkbox"/> H12-H13	45,50 €	182,00 €	120,12 €	61,88 €
<input type="checkbox"/> I14-I15	52,00 €	208,00 €	137,28 €	70,72 €
<input type="checkbox"/> J16-J17	56,00 €	224,00 €	147,84 €	76,16 €
<input type="checkbox"/> Retraité TAU	18,00 €	72,00 €	47,42 €	24,48 €
<input type="checkbox"/> Retraité RM	26,00 €	104,00 €	68,64 €	35,36 €
<input type="checkbox"/> ALD	15,00 €	60,00 €	39,60 €	20,40 €

Je reconnais avoir été informé(e) que ma cotisation syndicale annuelle est payable par prélèvements trimestriels, qu'elle sera renouvelée par tacite reconduction, et qu'elle pourra évoluer en cours d'année, en cas de changement de situation professionnelle conformément aux dispositions de notre règlement intérieur général. Je conserve néanmoins le droit de la dénoncer à tout moment (tout trimestre entamé sera dû) conformément aux statuts du SNECA.

En ma qualité de débiteur du mandat SEPA, j'autorise le SNECA à envoyer les instructions à ma banque pour débiter mon compte, et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions du SNECA. (**Je joins mon IBAN au bulletin**)

Les données collectées vont servir à la réalisation de nos activités syndicales y compris administratives (fichiers adhérents, inscription aux formations, tenue de réunions/colloques/événements, cotisations...). La base légale de leur traitement est l'intérêt légitime, car elles nous permettent de mettre en œuvre nos activités syndicales au service de nos adhérents, mais aussi de l'ensemble des salariés conformément à la notion de représentativité syndicale. Le recueil de ces données est obligatoire, notamment en ce qu'elles nous permettent d'animer notre réseau syndical sans quoi il nous serait impossible de mener à bien notre activité et de procéder à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatisé, éventuellement à l'aide d'un sous-traitant moyennant les garanties appropriées, et ne sont pas commercialisées. Nous les conservons en base active tout au long de l'adhésion, puis pendant deux ans à compter de la perte de qualité d'adhérent. Intervient ensuite leur archivage intermédiaire pour une durée de trois ans. Elles sont alors détruites.

**Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et à la limitation du traitement en nous écrivant à : [dpo@sneca.fr](mailto:dpo@sneca.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.**

**En adhérant, j'accepte que mes données personnelles et syndicales soient communiquées aux structures d'affiliation CFE-CGC (syndicales, fédérales et confédérales) afin de permettre la réalisation de nos activités syndicales et d'administration interne (fichiers adhérents, inscription aux formations, colloques/événements, état des paiements de cotisations...).**

A ..... Le ..... Signature :